

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX**

Nombre de membres

afférents au C.M : 08
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 07

SEANCE du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 4 avril,
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
27/03/2024

Etaient présents :

LEVRIER Patrick Adjoint
GABRIEL-ROBEZ Delphine, MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,
GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage
27/03/2024

Excusée : GROSGURIN Laurence pouvoir à Patrick LEVRIER
Absent : PERONNET Gilles

Elue secrétaire de séance : GABRIEL-ROBEZ Delphine

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des dépenses avant le BP 2024 – contrôle de légalité

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le sous-préfet de Gex suite au contrôle de légalité concernant la délibération prise le 30 novembre 2023 dénommée vote des dépenses avant le BP 2024.

La délibération mentionnait uniquement le montant et le chapitre pour lesquels il était proposé d'ouvrir des crédits en 2024 en section d'investissement alors qu'elle devait préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

Il demande donc au conseil de délibérer à nouveau en tenant compte de ces observations.

	BP 2023			25%
CHAPITRE 21	27 000 €	Terrains Honoraires Alliage	Article 2111	6 750 €
CHAPITRE 23	611 750 €		Article 231	19 187 €
		Programme RD 991 2019001	Article 231	13 000 €
		Programme Pont du Rouphy parapet	Article 231	7 000 €
		Programme La Loge MO	Article 231	13 000 €
		Programme Balitment Sanitaires	Article 231	100 750 €
		Honoraires et travaux		

**Le conseil oui, l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré par :**

voix 07 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTION

AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 comme indiqué ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2024 tel qu'indiqué ci-dessus.

DIT que cette délibération annule la délibération ayant le même objet n° 2023-11-005 du 30/11/2023

Pour copie conforme
Le Maire
Roger GROSSIORD



A handwritten signature in blue ink, written over the official seal. The signature is stylized and appears to be "R. Grossiord".